

2009/1636 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 7 500 € A
L'ALLIANCE FRANÇAISE (DIRECTION DES RELATIONS
INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Implantée à Lyon depuis 1984, l'Alliance Française de Lyon est la deuxième Alliance de France. Elle accueille chaque année plus de 2 000 étudiants originaires de plus de 110 pays. Trait d'union entre les cultures locales et les cultures francophones, l'Alliance Française a une double mission : outre la mission pédagogique liée à l'apprentissage de la langue française, elle conduit une politique culturelle qui prend des formes diverses : conférences, expositions, créations artistiques et spectacles vivants et propose également des modules sur la connaissance de la culture française.

L'Alliance Française permet de rassembler les étudiants étrangers de Lyon ayant la langue française en partage, tout en montrant que, dans cet espace de Francophonie, chacun peut faire entendre sa propre diversité. Elle accueille également des adultes étrangers qui souhaitent se parfaire en français pour l'exercice de leur profession.

L'établissement a été entièrement rénové récemment et constitue désormais un lieu d'accueil plus attractif. Afin de devenir concurrentielle et d'attirer de nouveaux étudiants pour l'enseignement du français langue étrangère, l'Alliance Française doit investir dans la création d'un laboratoire multimédia qui permettra aux professeurs une gestion de groupe et une gestion individuelle des étudiants. Le coût global relatif à l'aménagement de la salle multimédia est de 27 000 €.

La Ville de Lyon souhaite soutenir l'Alliance Française de Lyon dans son projet de modernisation de ses modalités d'enseignement afin qu'elle devienne un outil véritablement reconnu pour ses performances, ses capacités à séduire les étudiants et les professeurs, véhiculant ainsi l'image d'un établissement dynamique tant à Lyon qu'à l'international. La Ville de Lyon propose le versement d'une subvention d'investissement de 7 500 € à l'Association Alliance Française de Lyon pour améliorer ses conditions d'apprentissage de la langue française ».

Vu l'avis émis par le Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Economie locale - Relations internationales - Universités ;

DELIBERE

1. Une subvention d'investissement de 7 500 € est allouée à l'Association Alliance Française, sise 11 rue Pierre Bourdan, Lyon 3^e.

2. La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, opération RACTIF, programme RAYONNERI, nature 2042, fonction 048.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J.M. DACLIN